Crowe Horwath™

Becouze

Membre indépendant de Crowe Horwath International

GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE LA VENDEE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE LA VENDEE

SOMMAIRE

	PAGES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 4
COMPTES ANNUELS	
. Bilan Actif-Passif	5 - 6
. Compte de résultat	7 à 9
. Annexe	10 à 14

GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE LA VENDEE
Syndicat agricole régi par la loi du 21 mars 1884
Adresse : 71, boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE LA VENDEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les subventions versées par les financeurs sont attribuées en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans le temps. Nous avons revu les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable retenus par le syndicat.
- Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments significatifs de nature à remettre en cause les méthodes appliquées.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 12 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE

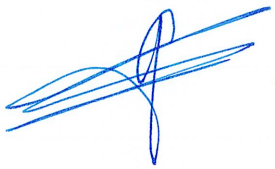

S. GARNIER
Associée

Ce rapport comprend 14 pages.

afocg

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN COMPTABLE

ACTIF	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET N-1	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
Actif immobilisé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	**3 515**	**3 331**	**184**		**656**	
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres	3 515	3 331	184		656	
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	**15 717**	**11 169**	**4 548**	**2**	**5 188**	**2**
Terrains						
Constructions						
Instal. techniques, mat. et out. ind.	1 299	1 299				
Autres	14 418	9 870	4 548		5 188	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	**15**		**15**		**15**	
Participations	15		15		15	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL I	**19 247**	**14 500**	**4 747**	**2**	**5 860**	**2**
Actif circulant						
STOCKS TOTAUX						
Matières premières et autres approv.						
En-cours de productions: biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES						
CREANCES :	**159 299**		**159 299**	**66**	**183 002**	**76**
Créances clients et cptes rattachés	155 843		155 843		183 002	
Autres	3 456		3 456			
Capital souscrit-appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
Actions propres						
Autres titres						
DISPONIBILITES	**77 738**		**77 738**	**32**	**51 131**	**21**
TOTAL II	**237 037**		**237 037**	**98**	**234 133**	**97**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)	**540**		**540**		**1 132**	
CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (IV)						
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V + VI)	**256 824**	**14 500**	**242 324**	**100**	**241 124**	**100**

afocg

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN COMPTABLE

PASSIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
Capitaux propres				
FOND ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
FOND ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres				
Affectation au projet asosciatif				
REPORT A NOUVEAU	120 797	50	129 148	54
RESULTAT (excedent ou déficit)	-12 601	-5	-8 351	-3
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	**108 196**	**45**	**120 797**	**50**
Provisions				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL II				
Fonds dédiés				
SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
SUR AUTRES RESSOURCES				
TOTAL III				
Dettes				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
AVANCES ET ACPTES RECUS/COMMANDES EN COURS				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	59 315	24	65 776	27
DETTES FISCALES ET SOCIALES	52 850	22	54 550	23
DETTES SUR IMMOS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES				
TOTAL IV	**112 166**	**46**	**120 326**	**50**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (V)	21 962	9		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**242 324**	**100**	**241 124**	**100**

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ventes de marchandises	2 442	2 828
Production vendue (biens et services)	162 186	171 591
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**164 628**	**174 419**
Dont à l'exportation :		
Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	178 620	164 606
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	3 213	2 657
Autres produits	2 118	
TOTAL 1	**348 578**	**341 681**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	2 579	602
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	96 347	93 937
Impôts, taxes et versements assimilés	1 349	1 990
Salaires et traitements	176 891	179 295
Charges sociales	73 462	73 991
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	1 682	901
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges	17	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL II	**352 327**	**350 716**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-3 749**	**-9 035**
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

afocg

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-3 749**	**-9 035**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisés		
Autres intérêts et produits assimilés	59	132
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	**59**	**132**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**59**	**132**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	**-3 690**	**-8 903**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	5 186	7 238
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	**5 186**	**7 238**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	14 097	6 686
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	**14 097**	**6 686**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**-8 912**	**552**
Participations des Salariés aux Résultats (IX)		
Impôts sur les Bénéfices (X)		
Report Ressources		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**353 823**	**349 052**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**366 424**	**357 403**
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 601	-8 351

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

Evaluation des contributions volontaires en nature	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS		
Bénévolat	6 926	6 815
Prestations en nature		
Dons en nature	9 889	9 767
TOTAL	**16 815**	**16 582**
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services	9 889	9 767
Personnel bénévole	6 926	6 815
TOTAL	**16 815**	**16 582**

ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 242 324 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -12 601 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.
Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annexes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général et conformément aux dispositions des différents règlements comptables (ANC n° 2016-07)

Les conventions générales comptables ont été appliquée dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode dite des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractères significatifs.

A - METHODES COMPTABLES

► Immobilisations Corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.
Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Coût d'entrée des immobilisations	Incorporelles / Corporelles	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	
	Financières	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	
Acquisition ou production d'immo.	Intérêts d'emprunts spécifiques	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	

► Amortissements et dépréciation de l'actif

Les amortissements économiques ont été calculés linéairement et sur les durées habituelles reconnues par la profession.

Les excédents éventuels correspondants aux amortissements fiscaux (dégressifs) ont fait l'objet des provisions figurant dans le compte de résultat en charge (ou produit) exceptionnelle et au bilan en provisions réglementées.

► Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont passés :

En charges	X
En immobilisations	

▶ Stocks

Evaluation des stocks acquis :

[ ]	Premier entré, premier sorti
[ ]	Coût moyen unitaire pondéré
[ ]	Dernier prix d'achat

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour est effectué lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

▶ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances clients font l'objet d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

▶ Engagements de retraite et indemnités assimilées

[ ]	Provisions au passif (méthode préférentielle)
[X]	Informations en annexe

▶ Contrats à long terme et travaux en cours

[ ]	Comptabilisation à l'avancement (méthode préférentielle)
[ ]	Comptabilisation à l'achèvement

▶ Subvention d'investissement

[ ]	Etalement sur plusieurs exercices
[ ]	Comptabilisation immédiate en produits.

B - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A L'EXERCICE.

Nature des charges	Variation	Justification
TOTAL	*366 424*	
		En augmentation de 9 021 € par rapport à 2016 soit + 2.53% - augmentation des charges sur exercices antérieurs : + 6 893 € - diminution des charges de personnel : 2 933 € équivalent tps plein 2017 : 5.92 contre 6.96 l'an dernier avec une augmentation de la provision congés payés par rapport à l'an dernier Les autres charges restent équivalentes

Nature des produits	Montant	Justification
TOTAL	*353 823*	
		En augmentation de 4 771 € par rapport à l'an dernier : + 1.37% - diminution des prestations de services : - 9 405 € : dossiers en moins (ex. LPO), baisse des Pass Bio - baisse compensée par une augmentation des adhésions et des subventions (ECOPHYTO)

Eléments postérieurs à l'exercice :

GAB 85	Comptes annuels au 31/12/2017

C- NOTES SUR LE BILAN.

► Immobilisations brutes

Immobilisations	Valeur brute début	Augmentation	Diminution	Valeur brut fin
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 515			3 515
Total immobilisations incorporelles	**3 515**			**3 515**
Terrains				
Contructions				
Installat° techniques, matériels et outil.	1 299			1 299
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport	5 000			5 000
Autres immobilisations corporelles	8 849	569		9 418
Total immobilisations corporelles	**15 148**	**569**		**15 717**
Immobilisations financières	**15**			**15**
TOTAL GENERAL	**18 678**	**569**		**19 247**

► Amortissements

Amortissements	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 859	472		3 331
Total immobilisations incorporelles	**2 859**	**472**		**3 331**
Terrains				
Contructions				
Installat° techniques, matériels et outil.	1 299			1 299
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport	97	1 000		1 097
Autres immobilisations corporelles	8 563	209		8 773
Total immobilisations corporelles	**9 959**	**1 209**		**11 168**
TOTAL GENERAL	**12 818**	**1 682**		**14 500**

► Variation des fonds associatifs

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs				
Réserves				
Report à nouveau	129 148		-8 351	120 797
Résultat N-1	-8 351	8 351		
Résultat en instance d'affectation			-12 601	-12 601
TOTAL	120 797	8 351	-20 952	108 196

► Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	159 299	159 299	
Charges constatées d'avance	540	540	
TOTAL	**159 839**	**159 839**	

► **Échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 2 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	59 315	59 315		
Autres dettes	52 850	52 850		
Produits constatés d'avance	21 962	21 962		
TOTAL	**134 127**	**134 127**		

► **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

Charges à payer	A la clôture	A la clôture N-1
Intérêt des emprunts et dettes		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs factures non parvenues	4 588	4 750
Rég. dettes fiscales et sociales à payer	32 243	22 674
Dettes sur immobilisations		
Autres charges à payer		
Produits constatés d'avance	21 962	
TOTAL	**58 793**	**27 424**

► **Produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Produits d'exploitation	21 962	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	**21 962**	

► **Charges constatées d'avance**

Charges constatées d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Charges d'exploitation	540	1 132
Charges financières		
Charges Exceptionnelles		
TOTAL	**540**	**1 132**

D- AUTRES INFORMATIONS

► **Nature des pertes et produits sur exercices antérieurs**

Date	Tiers	Compte	Libellé	Débit	Crédit
01/01/2017	OD CLOTURE	67200	F 16-288/BILAN K. POTTER	175	
01/01/2017	OD CLOTURE	67200	F 16-217/EXPE SEMENCES PA	791	
01/01/2017	OD CLOTURE	67200	F 16-286/FORMAT° PASS BIO	423	
03/03/2017	VIVEA	67200	SOLDE RALLYE POILS 2016	1 125.00	
12/05/2017	CONSEIL REGIONA	67200	SOLDE CONVENTION 2016	950.4	
15/05/2017	GAB44	67200	FORM COMP SOL 08-12-16	40.57	
05/07/2017	VENDEE EAU	67200	PROJET VIDEO/2016	22	
31/12/2017	A BITEAU	67200	ANNUL REPAS 2016	8.5	
31/12/2017	JAT 2016	67200	ANNUL FRE JAT 14.06.2016	2 100.00	
31/12/2017	CREANCES 2016	67200	ANNUL COLLEGE J YOLE	600	
31/12/2017	CREANCES 2016	67200	ANNUL COLLEGE HAXO 4.02	162	
31/12/2017	CR PL/PAO 2015	67200	ANNUL PAO/SECURIPROT	1 102.34	
31/12/2017	BLANCHARD	67200	F 2014-030-PB 1 PROD	90	
31/12/2017	VRIGNAUD S	67200	F 2014-146 PB1 PROD	90	
31/12/2017	BLANCHARD E	67200	ANNUL CR PB 1/2014	360	
31/12/2017	VRIGNAUD S	67200	ANNUL CR PB 1/2014	360	
31/12/2017	HARAS JURAIRES	67200	ANNUL CR PB 1/2014	360	
31/12/2017	ALBERT PIERRIC	67200	ANNUL CR PB 1/2014	360	
31/12/2017	GARANDEAU JC	67200	ANNUL FRE PROD/2015 PB	90	
31/12/2017	EARL LES TULIPE	67200	ANNUL CR PB2/2015	360	
31/12/2017	CHATELLIER E	67200	ANNUL CR PB 1/2015	900	
31/12/2017	BASSIN VERS.	67200	SOLDE BASSINS VERS/2016	3 109.35	

Date	Tiers	Compte	Libellé	Débit	Crédit
02/01/2017	MSA	77200	REGUL TROP VERSE 3TR16		128.89
17/05/2017	AGRICA	77200	SOLDE REGUL 2016/3 T		37.87
04/07/2017	MSA	77200	CSG CRDS ADM 2016/SUREST		138
29/09/2017	VENDEE EAU	77200	LA BULTIERE 2016		64
02/10/2017	VENDEE EAU	77200	ANGLE GUIGNARD 2016		64
06/10/2017	VENDEE EAU	77200	2016 ROCHEREAU		64
31/12/2017	OD CLOTURE	77200	ERR IND ADMIN/2016		1 367.36
31/12/2017	OD CLOTURE	77200	ANNUL FR CIVAM BRET		100
31/12/2017	DETTES 2015	77200	ANNUL EVIDANSE		1 500.00
31/12/2017	DETTES 2015	77200	ANNUL POUSSET JOSEPH		995
31/12/2017	DETTES 2015	77200	ANNUL FRE LYCEE NATURE		108
31/12/2017	DETTES 2015	77200	ANNUL IND DUCEPT YOHAN		54.72
31/12/2017	DETTES 2016	77200	ANNUL IND ROUILLE ISABELL		113.76
31/12/2017	CAB	77200	F 16-624/MARAICHAGE		450

► Notes sur les engagements financiers donnés ou reçus

A la date du 31.12.2017, il n'y avait aucun engagement financier donné ou reçu

► Effectif moyen

Effectif	Hommes	Femmes	Effectif total	Effectif équiv. temps plein
Cadres		1.00	1.00	0.80
Employés		8.00	8.00	5.12
Ouvriers				
Apprentis				
TOTAL		**9.00**	**9.00**	**5.92**

► Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite calculées suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière n'ont pas été évalués puisque, selon la composition de l'effectif, ne présentent pas d'incidence significative.

► Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Suivant l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. L'obligation de publier dans le compte financier ces rémunérations et avantages en nature reviendrait dans le cas présent à communiquer une information à caractère personnel et individuel. Cette information n'est donc pas donnée.

► Contributions en travail

Bénévolat valorisé sur la base de 88.15 € par jour (soit un taux horaire de 12.60 €).
Remboursement kilométrique : 0.36 €/km.